



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale annuelle

Dimanche 17 avril 2016
Manoir Saint-Sauveur

162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 2P5

Sans frais : 1 888 LA FAUNE
Téléphone : 418 878-8901
Télécopieur : 418 878-8980



RAPPORT DU PRÉSIDENT
Assemblée générale annuelle

Dimanche 17 avril 2016
Manoir Saint-Sauveur

Table des matières

	Page
1. DOSSIERS PÊCHE	8
<i>Fête de la pêche, un succès panquébécois</i>	8
<i>Accès aux plans d'eau: Des développements à venir, mais quand?</i>	8
Bar rayé	9
<i>Promotion des capsules vidéo sur la remise à l'eau du bar rayé.....</i>	9
<i>Croissance continue de la population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent.....</i>	9
<i>Engouement pour la pêche au bar rayé de la Baie-des-Chaleurs.....</i>	10
<i>Vers un nouveau plan de gestion du saumon atlantique</i>	12
<i>L'esturgeon noir ciblé pour faire partie de la liste de la Loi sur les espèces en péril</i>	13
<i>Poissons appâts; un dossier chaud qui sera d'actualité en 2016</i>	14
<i>Le Plan de gestion du doré sur la voie d'une belle réussite</i>	15
<i>Présence de la FédéCP devant le Comité permanent des Pêches et des Océans pour une étude sur la pêche récréative au Canada</i>	16
2. DOSSIERS CHASSE	17
<i>Bilan de la mi-plan de gestion de l'original</i>	17
<i>La tique d'hiver</i>	18
<i>Gestion du cerf de Virginie, la RTLB sera mise en œuvre en 2017.....</i>	19
<i>La chasse au dindon sauvage, toujours en progression; sera-t-elle freinée par le plan de gestion?</i>	20
<i>Le plan de gestion de l'ours noir 2006-2013 reconduit</i>	21



<i>Informatisation des permis de chasse aux oiseaux migrateurs.....</i>	21
<i>Les associations de chasse aux oiseaux migrateurs s'impliquent dans le Comité sauvagine ...</i>	22
<i>La chasse à la Touterelle triste sera possible en 2016.....</i>	23
<i>Chasse en milieu périurbain; les efforts toujours ralentis par la restructuration du ministère .</i>	24
<i>Caribou migrateur, l'offre de chasse en constante diminution</i>	24
<i>Comité chiens de chasse de la FédéCP</i>	26
<i>Demandes de changements réglementaires auprès du MFFP</i>	27
<i>Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes</i>	29
<i>Encadrement des chasseurs non-résidents.....</i>	30
DOSSIERS D'INTÉRÊT	31
<i>Augmentation du prix des permis</i>	31
<i>Déversement des eaux usées de la Ville de Montréal dans le fleuve Saint-Laurent.....</i>	32
<i>Baux de villégiature</i>	32
<i>Armes à feu, la FédéCP en pleine action.....</i>	33
<i>Les positions de la FédéCP</i>	34
<i>Assujettissement des organismes sans but lucratif (OSBL) aux règles d'encadrement prévues au projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme</i>	35
ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX	37
<i>Fauniquement femme</i>	37
<i>Salons.....</i>	37
<i>Souper-bénéfice d'héritage faune</i>	38
RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE.....	39
<i>Généralités.....</i>	39
<i>Allons chasser – Phase 1.....</i>	39



<i>Capsule vidéo- Chasseurs généreux.....</i>	40
<i>Affiches informatives sur la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie.....</i>	41
<i>La FédéCP et les partenaires fauniques mécontents des changements proposés par le MFFP</i>	41
AUTRES PROJETS.....	42
<i>Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN)</i>	42
<i>Nouveau site Internet</i>	42
<i>Nouveaux Roll-up</i>	43
<i>Mise en ligne des livres de recettes</i>	43
<i>Capsules vidéo sur les chiens de chasse</i>	43
<i>Capsule vidéo sur la pêche d’hiver.....</i>	44
<i>Capsule vidéo - Le Boisé Héritage faune dans toute sa splendeur!</i>	44
REMERCIEMENTS	46
<i>Les administrateurs de la Fédération</i>	46
<i>Les employés.....</i>	47

MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames,
Messieurs,

J'ai le plaisir, pour une neuvième année consécutive, de vous présenter ce bilan d'activités de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Deux mille quinze (2015) fut une année bien remplie pour le conseil d'administration, les employés, et les bénévoles de la FédéCP.

Plus d'un an et demi s'est écoulé depuis l'abolition du bureau de direction et l'instauration du poste de vice-président qui en a découlé. Le tout s'est fait dans un but de transparence et d'harmonie entre les membres, et je peux dire que je suis fier de la dynamique de travail d'équipe que cela a entraîné au CA, tout en enrayant le dédoublement de travail et en améliorant l'efficacité de notre structure.

La dernière année fut marquée par la réalisation et la continuité de nombreux autres projets, à débiter par la mise en ligne de notre nouveau site Internet, qui nous a permis de continuer à positionner notre Fédération comme actuelle et à l'affût de la relève et des dernières technologies. Cette année encore, grâce au programme de réinvestissement dans le domaine de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), des projets prioritaires pour la FédéCP ont obtenu l'aide financière nécessaire à leur réalisation.

Nous avons évidemment poursuivi notre implication dans plusieurs dossiers d'importance, dont ceux du bar rayé, du dindon sauvage, du caribou et de la sauvagine. Des enjeux majeurs nous ont mobilisés au cours de la dernière année; nous avons entre autres défendu les intérêts des chasseurs et des pêcheurs québécois au sujet du projet de loi n°64 sur l'immatriculation des armes à feu ainsi qu'au sujet du projet de loi n°56, prévoyant sur l'assujettissement des organismes sans but lucratif à la loi sur la transparence en matière de lobbyisme. Ces dossiers feront l'objet d'une attention particulière cette année.

C'est avec plaisir que je vous présente tous ces thèmes et plusieurs autres qui ont été abordés au cours de la dernière année sous forme de résumé, de manière à vous informer des réalisations de votre Fédération. Vous serez à même de constater que la



FédéCP a été très active dans la poursuite de sa mission en 2015, malgré le fait que la collaboration avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'ait pas été des plus facile.

Je ne pourrais passer sous silence le travail vaillant et énergique des bénévoles qui œuvrent au sein de la FédéCP. Leur passion, leur dévouement et leur volonté de contribuer au maintien et à la perpétuation des activités de chasse et de pêche sont remarquables.

En mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre généreuse implication, indispensable à l'atteinte de nos objectifs communs.

Pierre Latraverse

Président

1. DOSSIERS PÊCHE

Fête de la pêche, un succès panquébécois

Il y a maintenant seize ans que la Fête de la pêche existe. Chaque année, cette activité rejoint des milliers de Québécois qui en profitent pour participer à une activité d'initiation à la pêche. Pour plusieurs associations membres de la FédéCP, il s'agit d'une belle occasion de s'impliquer dans leur communauté et de participer directement à la formation de la relève des pêcheurs. Pour aider les associations à atteindre leurs objectifs, chaque année, Héritage faune procède au tirage au sort de trois bourses relève de 500 \$. En 2015, ces trois associations membres de la FédéCP ont été favorisées par le tirage:

- L'Association des amateurs de chasse et pêche Alouette de l'Outaouais,
- L'Association sportive Chapecamp de la Capitale-Nationale et
- Vision Saint-Maurice de la Mauricie.

Je vous invite à vous inscrire à ce tirage en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (fedecp.com) avant le 16 mai prochain. Cliquez sur l'onglet Fondation et par la suite, rendez-vous dans la section des Bourses.

Accès aux plans d'eau: Des développements à venir, mais quand?

La FédéCP a continué en 2015 à suivre de près le dossier de la perte d'accès aux plans d'eau dans les municipalités du Québec. De nombreuses municipalités continuent à réserver à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires, mais la FédéCP continue ses pressions pour amener le gouvernement à améliorer la situation à la satisfaction de la communauté des pêcheurs.

En 2015, le Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ) a joint le bal en invitant les municipalités et les MRC du Québec à travailler en collaboration avec les organismes impliqués, les associations de riverains et les associations d'utilisateurs afin de promouvoir les bonnes pratiques quant à la protection de la ressource eau et à son accès.

C'est d'ailleurs devant les pressions populaires principalement orchestrées par la FédéCP que le gouvernement garde ce dossier actif. On peut d'ailleurs rappeler que le MFFP, incité par notre fédération, a soumis il y a quelque temps au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande pour qu'ils

constituent ensemble un groupe de travail interministériel afin d'aborder ce problème. Nous avons donc été informés qu'un comité interministériel a été formé pour étudier les problèmes d'accessibilité aux cours d'eau et aux plans d'eau du Québec et pour évaluer des mesures qui permettront à tous les Québécois d'avoir un accès équitable à l'eau. Nous avons hâte de voir de quoi il en retournera et comment le gouvernement agira afin d'assurer un accès équitable aux plans d'eau à tous les utilisateurs.

Bar rayé

Promotion des capsules vidéo sur la remise à l'eau du bar rayé

Une capsule vidéo sur la remise à l'eau du bar rayé a été produite en 2014. Animée par le pêcheur sportif Cyril Chauquet et produite en collaboration avec la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, cette capsule a pour objectif de promouvoir de saines pratiques de remise à l'eau de ce poisson récemment accessible aux pêcheurs sportifs du sud du golfe du Saint-Laurent. Elle est disponible en 3 formats : 15 secondes, 30 secondes et 1 minute 30 secondes.

En 2015, la promotion de cette capsule a été effectuée. Elle est disponible sur le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et a été partagée dans les réseaux sociaux de la Fédération. De plus, la vidéo est diffusée sur la chaîne YouTube des *Mordus de la pêche*, ainsi que sur leurs réseaux sociaux. La promotion de cette capsule se poursuivra dans la prochaine année.

Croissance continue de la population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent

Le bilan des mentions de captures de bars rayés par le réseau de suivi mené par le MFFP est encore une fois encourageant. Bien que les données ne soient pas encore compilées, elles indiquent que l'année 2015 semble avoir été une bonne année pour le recrutement, avec des chiffres qui devraient approcher de ceux de 2014. Toutefois, il a été remarqué que beaucoup de très petits individus ont été capturés. D'ailleurs, une récente étude conduite par une étudiante de l'Université du Québec à Rimouski a permis de déterminer que les jeunes bars rayés doivent avoir une taille minimale de 90-100 mm à la fin de leur première saison de croissance pour avoir des chances appréciables pour survivre aux conditions hivernales. Dans ces circonstances, il est possible qu'une partie des jeunes n'aient pas réussi à survivre à l'hiver 2016; cela reste à suivre.

Engouement pour la pêche au bar rayé de la Baie-des-Chaleurs

Reprise depuis 2013, la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie a pris une véritable ampleur. Après l'expérience acquise en 2013 et 2014, les amateurs ont eu droit à une excellente saison de pêche. Le MFFP profite de ces saisons d'activité afin d'amasser des données et de documenter la situation de cette population de poissons afin de pouvoir proposer les conditions de pêche optimales aux Québécois pour les années à venir. Les règles en vigueur pour 2015 étaient les suivantes :

- La saison s'est déroulée du 15 juin au 30 septembre dans la zone 21;
- La saison s'est déroulée du 15 juin au 7 septembre dans la zone 1, estuaire de la Rivière-Malbaie;
- Entre le 1er juillet et le 24 août, soit durant une période de huit semaines, il y a eu possibilité de conserver un bar;
- Durant la période où il a été possible de conserver un bar, une gamme de taille de 50 cm à 65 cm a été appliquée. Cette mesure permet aux jeunes bars de se reproduire une première fois, mais aussi de protéger les gros reproducteurs;
- La remise à l'eau a été obligatoire toute la saison dans l'estuaire de la Rivière-Malbaie, mais on y a éliminé la taille maximale de l'hameçon (7 mm) qui était en vigueur dans ce secteur.

Ces modalités de pêche seront également en vigueur pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018 afin de créer une stabilité réglementaire.

Il avait été proposé au début de 2015 d'obliger les pêcheurs à briser l'ardillon des hameçons utilisés pour la pêche au bar rayé dans le barachois de la Rivière-Malbaie. Les membres de la FédéCP se sont opposés à l'introduction de ce règlement. Obliger une telle pratique aurait eu comme effet de complexifier la réglementation de la pêche au bar alors qu'on venait de supprimer celle de la taille des hameçons pour l'alléger. La FédéCP s'oppose à ce genre de règlement qui risque de placer inutilement des pêcheurs en situation d'illégalité. D'ailleurs, d'autres facteurs, en plus de la présence ou non d'un ardillon sur l'hameçon, ont également une influence sur le succès d'une remise à l'eau. Pourtant, on n'envisage pas de réglementer ces facteurs.

La FédéCP, comme à son habitude, préfère y aller avec des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques de remise à l'eau. À ce sujet, la régionale de la Gaspésie vient de

faire produire une affiche sur les principales règles de pêche du bar au sud de la Gaspésie.

Autre sujet concernant le bar, Environnement Canada envisage d'inscrire le bar rayé, population du sud du golfe du Saint-Laurent, à la liste des espèces en péril de la Loi sur les espèces en péril. La FédéCP s'est penchée sur le projet et après analyse elle a transmis ses commentaires à Environnement Canada en expliquant que l'on comprend mal que le Québec se retrouve devant une telle éventualité. La crainte est de voir ce créneau de pêche sportive éventuellement pris dans un cadre de protection empêchant sa pleine mise en valeur. Présentement, la gestion de cette ressource est appliquée de façon rigoureuse par le gouvernement du Québec et ses partenaires et il ne semble pas y avoir davantage à aller au-delà de ce cadre.

Le Québec développe présentement une expertise extrêmement solide concernant la gestion de ce poisson et la FédéCP est convaincue qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer d'autres mesures légales afin d'en améliorer la situation. Tout est présentement mis en œuvre, dans la province, pour assurer la sauvegarde du bar rayé et en définir une gestion durable.

La Loi sur les espèces en péril est un puissant outil lorsqu'il s'agit de procéder à la sauvegarde des espèces vivantes et au rétablissement d'espèces en péril. Mais, dans le cas précis du bar rayé, la FédéCP considère que l'inscription de cette espèce à la Liste des espèces en péril comporterait des implications qui ne sont pas nécessaires considérant le travail d'acquisition de connaissances conduit par le MFFP afin d'assurer une gestion efficace de ce poisson. En somme, la FédéCP estime que le cadre de gestion mis en place par le gouvernement du Québec répond adéquatement à la situation actuelle de la population de bars.

Le document de consultation publié par Pêches et Océans Canada mentionne qu'à la fin des années 1990, la population du sud du golfe se situait entre 3000 et 5000 individus. Depuis cette époque, après l'arrêt des pêches sportive et commerciale, la population s'est rétablie à quelques centaines de milliers d'individus. La FédéCP est convaincue qu'un interdit définitif de pêche commerciale sur cette espèce est la clé de sa pérennité. En conséquence, la FédéCP souhaite que les pêcheurs sportifs du Québec puissent continuer à pêcher le bar rayé selon l'encadrement présentement assuré par le gouvernement du Québec.

Vers un nouveau plan de gestion du saumon atlantique

Le MFFP travaille présentement à la mise en place d'un nouveau plan de gestion pour le saumon atlantique. On envisage un plan de gestion de dix ans, à partir de 2016. La préparation de ce plan de gestion doit se faire en partenariat avec le gouvernement fédéral ainsi qu'en tenant compte des recommandations de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN). Les pays qui sont membres de l'OCSAN, le Canada, les États-Unis, le Danemark, la Norvège, la Russie et l'Union européenne s'engagent, dans leur gestion du saumon à appliquer des mesures de gestion qui visent le maintien des stocks au-dessus de leur seuil de conservation par l'utilisation de cibles de gestion.

Notons que le seuil de conservation s'établit à partir du nombre d'œufs qui sont déposés dans une rivière pour une année donnée. À ce seuil correspond un niveau d'abondance de reproducteurs et c'est en se basant sur des modèles mathématiques que le nombre de géniteurs requis pour atteindre les seuils de conservation est établi rivière par rivière.

Donc les objectifs du plan de gestion sont :

- Assurer la conservation et la persistance à long terme des populations de saumon;
- Mettre en place une gestion actualisée du saumon basée sur l'évolution des stocks;
- Favoriser une mise en valeur optimale et le développement économique relié à l'exploitation sportive du saumon.

Une attention sera donnée, dans les choix de gestion, afin de conserver 90 % de la diversité biologique sur 100 ans.

Il y aura aussi une attention donnée au seuil de température de l'eau, sachant qu'elle a des répercussions sur la mortalité des poissons. À cet effet, on propose l'élaboration d'une charte du saumonier et l'utilisation de moyens de sensibilisation.

Pour sa part, la FédéCP veut rester proche de ses partenaires pour les aider dans leurs efforts de conservation et elle continue d'assurer une présence à la table saumon à cette fin. Cependant, certains gestionnaires de rivières à saumon affirment que l'encadrement de la pêche sportive devrait être modifié dans les embouchures de

rièrres qui sont présentement accessibles à tous. Mais la FédéCP maintient sa position sur l'importance de conserver accessibles les embouchures des rivières qui sont très intéressantes pour les pêcheurs sportifs autres que les pêcheurs de saumon. Il n'est pas envisageable de restreindre leur accessibilité pour les inclure aux territoires structurés. On demande donc au MFFP d'y appliquer le statu quo réglementaire.

L'esturgeon noir ciblé pour faire partie de la liste de la Loi sur les espèces en péril

La FédéCP a fait parvenir à la directrice de la gestion des programmes des espèces en péril ses commentaires concernant la possibilité d'inscrire l'esturgeon noir sur la liste des espèces en péril. Notre fédération, qui défend les intérêts des pêcheurs sportifs du Québec, prétend qu'une telle éventualité laisse craindre une situation inéquitable. En effet, il faut éviter de pénaliser les amateurs du Québec, qui risqueraient de perdre le privilège de pêcher ce poisson alors que la pêche commerciale et la dégradation et la perte d'habitats sont les principales menaces qui nuisent à ce poisson, et non la pêche sportive.

L'esturgeon noir et l'esturgeon jaune, dont l'avenir était incertain il y a encore quelques années, supportent aujourd'hui des pêcheries durables dans le fleuve Saint-Laurent. Ceci grâce à l'application de mesures de gestion qui prévoient la réduction de leur exploitation et à des efforts importants d'amélioration d'habitats. D'ailleurs, les effectifs de population réels se trouvent au-delà de ceux prétendus par le Cosepac. Selon le registre public des espèces en péril « la taille de la population d'esturgeon noir du Saint-Laurent n'a jamais été officiellement établie, mais la population d'adultes matures est estimée comptée entre 500 et 1000 individus ». Pourtant, la pêche commerciale de cette espèce permet de capturer, de façon soutenue, beaucoup plus de poissons que cela.

La FédéCP tient à indiquer qu'elle est malgré tout sensible aux problèmes des espèces en difficulté. Le travail qu'elle a mis dans le rétablissement de la population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent en fait d'ailleurs foi. Les mentions de bars qui ont décuplé au cours des dernières années et qui démontrent que la population est en très bonne voie de reconstitution sont un exemple de l'ardeur des pêcheurs sportifs à défendre leurs ressources aquatiques.

Donc, la FédéCP ne pourrait supporter la proposition du Cosepac d'inscrire l'esturgeon noir à la liste des espèces en péril de crainte de perdre le privilège de le pêcher de manière sportive. Et puisque la pression de pêche sportive sur les populations du Saint-Laurent et des Maritimes est réduite, la limite étant d'un poisson par jour selon la

règlementation du gouvernement du Québec, la FédéCP espère conserver au bénéfice des Québécois l'opportunité de pêcher ce poisson.

En somme, puisque la pêche sportive ne fait pas partie des principales menaces énumérées par le Cosepac quant au déclin des populations d'esturgeons noirs, la FédéCP souhaite que les pêcheurs sportifs du Québec puissent continuer à pêcher ce poisson. Elle s'oppose à son inscription sur la liste des espèces en péril, d'autant plus que le gouvernement du Québec est en mesure de prévoir des modalités d'exploitation permettant la pérennité de l'espèce.

Poissons appâts; un dossier chaud qui sera d'actualité en 2016

Il est interdit depuis 2013 d'utiliser des poissons appâts vivants en saison estivale dans la plupart des secteurs de pêche du Québec. Toutefois, il peut être permis d'utiliser des poissons appâts morts ou vivants aux conditions qui apparaissent dans les règlements de pêche. Il faut donc dorénavant être très vigilant, puisque même la possession est interdite dans de nombreuses zones de pêche.

Cependant, l'échéance à partir de laquelle il sera interdit d'utiliser les poissons appâts morts même en été approche rapidement (l'utilisation de poissons appâts sera toujours possible dans certains secteurs pour la pêche d'hiver). La FédéCP estime une telle mesure beaucoup trop draconienne et qu'il est inutile de tenter de limiter la circulation d'espèces pathogènes et indésirables dans le corridor fluvial alors qu'il s'agit d'un vaste système ouvert, où les espèces quelles qu'elles soient peuvent circuler librement. De nombreuses maladies pourraient vraisemblablement se propager des Grands Lacs vers le fleuve Saint-Laurent, ou d'autres plans ou cours d'eau limitrophes du Québec de façon naturelle par l'intermédiaire de poissons en migration affectés ou par le contact de populations voisines dans lesquelles se trouvent des poissons affectés. Les oiseaux et la navigation de plaisance peuvent aussi jouer un rôle de même que le transport maritime.

La FédéCP, avec son porteur de dossier monsieur André Poulin, a continué et continuera à s'opposer à la disparition presque complète des poissons appâts morts. L'utilisation de poissons comme appâts est une pratique essentielle pour plusieurs créneaux de pêche, même l'été. En aucun temps la FédéCP ne pourrait appuyer une telle décision. De nombreux pêcheurs utilisent comme appâts des poissons qu'ils capturent eux-mêmes sur leurs sites de pêche. De même, de nombreux pourvoyeurs ne peuvent s'approvisionner chez les distributeurs du fait de leur éloignement et capturent des poissons appâts sur leur site d'opérations. Cette pratique est même essentielle pour satisfaire leurs clients.

La FédéCP maintient donc ses positions et elle entend s'opposer à l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts au-delà de l'été 2017. Nous souhaitons le statu quo et nous prétendons que les règles actuelles suffisent. Par ailleurs, on perçoit déjà la grogne qui vient des pêcheurs commerciaux de poissons appâts.

Le Plan de gestion du doré sur la voie d'une belle réussite

Le premier plan de gestion du doré a été mis en œuvre en 2011 et le MFFP a déposé au début de 2015 un bilan de mi-parcours. Rappelons que les objectifs initiaux du ministère étaient d'améliorer la qualité de la pêche, l'abondance des dorés, ainsi que leur poids moyen et leur taille moyenne. Globalement, les données du ministère indiquent que le plan de gestion a permis d'améliorer la situation du doré. En effet, du côté du fleuve St-Laurent, dans deux stations d'études, on note une augmentation de nombre de dorés, du nombre de femelles matures ainsi que de la longueur des poissons.

Par ailleurs, pour vérifier la satisfaction des pêcheurs quant au plan de gestion, le MFFP a tenu une brève consultation en ligne en 2014. Cette consultation a démontré que plus de 80 % des pêcheurs sont favorables aux limites de tailles mises en place en 2011. Le sondage démontre aussi de légères augmentations de la satisfaction des pêcheurs concernant la qualité de la pêche. Près de 40 % d'entre eux estiment que la qualité de la pêche a évolué depuis la mise en place du plan de gestion et environ 45 % estiment que le doré est plus abondant. Les pêcheurs se sont aussi prononcés concernant le transport des prises; 62 % considèrent qu'il n'y a pas de problème à transporter leurs prises entières ou en filets portefeuilles; 21 % considèrent cependant qu'il est difficile de manipuler un filet portefeuille, que cela cause des manipulations supplémentaires pour l'apprêter ou que cela prend plus d'espace dans les glacières.

Concernant ce plan de gestion du doré, le MFFP a toutefois entrepris d'apporter des changements importants pour l'Abitibi. À cet effet, des consultations ont été conduites par la Table régionale de la faune sur des modifications règlementaires envisagées. Celles-ci concernaient entre autres :

- L'implantation de gammes de taille distinctes pour l'ensemble du territoire libre de la zone 13, le réservoir Kipawa, les lacs Achepabanca, Attic, Valet, Vaudray et Joannès;
- Le retrait du doré noir du plan de gestion;
- L'établissement d'un nouveau cadre de gestion desensemencements de dorés.



La plupart des propositions ont été supportées par la régionale et le porteur de ce dossier, M. André Poulin, sauf en ce qui concerne l'abolition de la gamme de taille pour les lacs Vaudray et Joannès, principalement dans un objectif de simplification réglementaire.

Pour notre fédération, les résultats obtenus après trois années de plan de gestion sont satisfaisants. Il sera maintenant d'analyser l'efficacité du plan après son terme, alors que plusieurs années se seront écoulées et auront alloué plus de temps aux populations de réagir.

Présence de la FédéCP devant le Comité permanent des Pêches et des Océans pour une étude sur la pêche récréative au Canada.

Le 12 mai dernier, Michel Baril, biologiste de la FédéCP comparaisait, par vidéo conférence, devant le Comité permanent des Pêches et des Océans pour une étude sur la pêche récréative pour l'ensemble du Canada. À cette occasion, il a été possible de présenter notre fédération à ce groupe d'élus et de leur transmettre notre vision de la pêche sportive. De nombreuses informations concernant la gestion de la pêche au Québec ont pu leur être transmises, en passant par le rôle de la Table nationale de la faune, des Tables régionales et des territoires structurés. Des informations utiles au sujet de la pêche comme important facteur de développement économique ont été communiquées. Également, qu'il a récemment été démontré que l'impact économique de la pêche est plus important dans les zones les plus peuplées, et que les grands centres bénéficient aussi des retombées économiques de la pêche sportive.

Au passage on a pu glisser un mot sur la pêche sur la glace, une activité hivernale populaire au Québec. Chaque année, les amateurs de pêche blanche dépensent environ 50 M\$ pour pêcher certaines espèces d'eaux douces comme la perchaude, ou des espèces marines comme le sébaste.

Les élus ont aussi la problématique d'accès aux plans d'eau qui découle de la privatisation des terrains qui bordent les lacs pour le développement résidentiel et des municipalités qui réservent à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires. Un autre défi qui attend le secteur de la pêche récréative au Québec est la formation d'une relève nombreuse et assidue, alors que les nouvelles générations considèrent plutôt la pêche comme une activité complémentaire à pratiquer lors d'une vacance ou d'un séjour en plein air.



2. DOSSIERS CHASSE

Bilan de la mi-plan de gestion de l'orignal

Monsieur Serge LeRoy Audy a suivi de près ce dossier dont il est le porteur pour la FédécP. Le 14 mai 2015, le MFFP conviait les partenaires fauniques à une rencontre concernant le bilan de mi-plan de gestion de l'orignal. L'objectif de dresser ce bilan était d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs établis pour le plan de gestion et de procéder à quelques ajustements règlementaires, au besoin, pour les saisons de chasse 2016 et les suivantes. Le bilan faisait état de la situation actuelle en regard des grandes orientations du plan de gestion qui sont les suivantes:

Orientation 1 : Atteindre les densités de population optimales pour chaque zone.

La plupart des zones s'approchent de leur cible, mais les zones 4, 6, 9, 10, 11, 12 et 26 ne sont pas en voie d'atteindre les densités cibles.

Orientation 2 : Maintenir l'intérêt pour la chasse.

La vente de permis est en hausse constante depuis l'année 2 000. Un certain plafonnement tend à s'établir pour les années les plus récentes, mais nous sommes toutefois à des niveaux records.

Orientation 3 : Optimiser les retombées économiques régionales.

La vigueur de l'activité de chasse à l'orignal est gage de succès économique pour l'ensemble du secteur.

Orientation 4 : Favoriser un meilleur partage du territoire entre les chasseurs.

Le ministre a annoncé en début d'année la mise sur pied d'un comité chargé d'encadrer la chasse à l'orignal dans les zecs. Le programme a été lancé en début de saison de chasse 2015. Un projet pilote est aussi en élaboration au lac St-Jean où on évalue la pertinence d'établir dans un secteur un projet similaire aux aires fauniques communautaires de pêche.

Orientation 5 : Compléter les besoins en acquisition de connaissances.

On souhaite par cette orientation documenter la baisse des populations du Sud et de Sud Ouest de la province et cibler des actions pour améliorer la situation des orignaux.

Pour faire suite aux consultations menées par le MFFP, différentes modifications règlementaires verront le jour pour la saison de chasse 2016 dans les différentes régions du Québec. Elles pourront concerner l’alternance sur quatre ans, l’arrivée de la loi du mâle, l’ajout d’une année permissive à l’alternance d’une année sur deux ou encore la récolte de tous les segments. Les détails seront communiqués dans les règlements de chasse 2016.

La possibilité d’étendre le tirage au sort des permis de femelles à d’autres régions que la Gaspésie a aussi été discutée lors des consultations. Cependant, cette avenue est une modification majeure au plan de gestion, alors qu’un bilan à mi-parcours n’a comme objectif que d’apporter des modifications mineures à la réglementation. En l’occurrence, la possibilité d’étendre ce tirage au sort est reportée au prochain plan de gestion.

La tique d’hiver

Si la situation actuelle des populations d’orignaux du Québec favorise les chasseurs et l’économie, elle a toutefois un revers : elle contribue à la propagation des tiques d’hiver qui assaillent de nombreux individus. En effet, la tique est un parasite qui se multiplie efficacement lorsque les hôtes sont nombreux.

À ce sujet, bien que nous ayons comme réflexe de rechercher rapidement une solution pour aider les orignaux, la réalité est qu’il n’y a pas grand-chose à faire, et que le mieux est certainement de ne pas intervenir. Présentement, aucun antiparasitaire n’est homologué par Santé Canada et aucune étude n’a été réalisée afin de déterminer quel produit pourrait être utilisé chez l’orignal. L’efficacité des traitements, leurs modes d’administration, les risques associés à leurs effets secondaires et leur toxicité chez les orignaux ou l’environnement doivent être connus. Sans compter qu’il ne faudrait pas qu’un produit antiparasitaire se retrouve dans la viande consommée par les humains ou dans la chaîne alimentaire. Certains antiparasitaires efficaces contre la tique sont d’ailleurs toxiques pour certains animaux, et potentiellement mortels pour certaines races de chiens.

Présentement, les observations démontrent que les mortalités importantes d'orignaux dues aux tiques surviennent dans des zones où les populations d'orignaux sont abondantes. D'une certaine façon, les tiques pourraient jouer un rôle de régulateur de populations.

Étant donné l'importance du sujet, un atelier sur la tique d'hiver aura lieu au congrès provincial 2016.

Gestion du cerf de Virginie, la RTLB sera mise en œuvre en 2017

Lors de l'élaboration de l'actuel plan de gestion du cerf de Virginie, il avait été entendu de mettre sur pied un projet expérimental au sujet de la restriction de la taille légale des bois (RTLB). Ce projet expérimental aura comme objectif de vérifier le potentiel d'une telle mesure pour améliorer l'expérience de chasse au cerf.

Les dernières rencontres à ce sujet avec le MFFP, auxquelles participait M. Michel Dufort comme responsable du dossier cerf de Virginie pour la FédéCP, qui a eu lieu en juin 2015, a permis de discuter de l'implantation éventuelle de ce nouveau modèle de gestion. Finalement, voici quelques-uns des points qui apparaîtront au projet :

- Le projet a comme objectif d'interdire d'abattre les cerfs ayant au moins trois pointes sur un des côtés;
- Les zones de chasse 6 nord et 6 sud ont été choisies comme zone d'expérimentation;
- **Un permis spécifique sera requis en plus du permis régulier;**
- Le projet fera l'objet d'un suivi scientifique;
- Le MFFP pourra augmenter l'émission de permis de cerf sans bois pour contrer la déprédation.
- Le projet expérimental se déroulera entre 2017 et 2021
- Des données seront récoltées dès 2016.

Aux dernières nouvelles, l'élaboration du protocole expérimental se déroulait bien et tout semble en ordre pour les déploiements en 2017.

Il faut aussi mentionner que nous sommes près du terme de l'actuel plan de gestion qui se terminera en 2017. À cet effet, le Comité cerf de Virginie a été réactivé afin d'entamer le processus de consultation au sein de notre organisation en vue du plan de gestion qui débutera en 2018. Ensemble, des représentants de toutes les régions du Québec travailleront à établir les positions souhaitées par nos membres pour la gestion future de ce gibier.

La chasse au dindon sauvage, toujours en progression; sera-t-elle freinée par le plan de gestion?

Les chiffres concernant la saison de chasse au dindon sauvage 2015 demeurent intéressants et cette activité printanière compte toujours plus d'adeptes. Elle est maintenant bien implantée au Québec et semble toujours promise à un avenir prospère.

Cependant, les données de 2015, indiquent que 4339 dindons sauvages ont été récoltés, c'est-à-dire une très légère baisse par rapport à 2014 alors que 4422 dindons avaient été abattus. Cette situation préoccupe la FédéCP qui, avec monsieur Rodolphe La Salle, le porteur de ce dossier, prétend encore et toujours que des éléments du nouveau plan de gestion du dindon sauvage, qui complexifieront le cadre réglementaire, risquent de nuire à l'évolution de cette activité. Il y a déjà quelques années, dès les débuts de la chasse réglementée au dindon sauvage, Faune Québec avait annoncé son intention de procéder à la mise en place d'un plan de gestion pour ce gibier, à l'instar de ceux conçus pour les gros gibiers du Québec. C'est finalement en janvier 2015 que cet exercice a été amorcé. Bien qu'un plan de gestion soit un excellent outil pour maintenir les populations de cerfs et d'orignaux, des animaux à longs cycles vitaux, à des niveaux optimums, des questions se posent sur la pertinence d'avoir tenu un tel exercice pour ce gallinacé, se trouvant à la limite nord de son aire de répartition.

La FédéCP maintient que les populations de tels oiseaux sont difficiles à optimiser du fait qu'elles varient beaucoup, et rapidement, au gré de la rigueur des hivers et de l'abondance des prédateurs et qu'il est futile d'essayer de les contrôler et que l'encadrement initial suffisait. Mais c'était sans compter le désir de certains fonctionnaires de tout contrôler et de bureaucratiser la gestion de cet oiseau.

Parmi les éléments du plan de gestion qui nuiront de toute évidence à l'amélioration de la chasse au dindon dans la province, notons l'interdiction de relocaliser des dindons vers de nouveaux territoires, l'interdiction de chasser dans les zones 1, 2, 14, 16, 17, 18,

19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29 et la possibilité d'adopter un permis de zone à partir de la mi-plan. Cette dernière possibilité est ridicule et ne peut être supportée par aucun impératif biologique.

De plus, le ministère a engagé des discussions avec le gouvernement de l'Ontario pour tenter d'établir la réciprocité afin que la formation sur la chasse au dindon sauvage dans l'une de ces provinces soit acceptée dans l'autre. Cependant, il est refusé par la MFFP d'obliger les chasseurs non-résidents provenant des autres provinces, états ou pays, à suivre la formation sur la chasse au dindon sauvage pour venir chasser au Québec. Le ministère a été avisé que nous trouvons cette position ridicule. Nous espérons un suivi de sa part.

De tous les plans de gestion auxquels la Fédération a participé, celui-ci a été le plus ardu et un changement de cap dans la collaboration du MFFP avec les partenaires de la faune y a été décelé; allant même jusqu'à refuser de donner préalablement les informations pour que les régions puissent consulter leurs membres et celles-ci ont dû se positionner le soir même.

Le plan de gestion de l'ours noir 2006-2013 reconduit

Un simple mot pour rappeler que c'est en septembre 2014 que Faune Québec a annoncé un report important du calendrier de travail relatif à l'élaboration du prochain plan de gestion et que le Plan de gestion de l'ours noir 2006-2013 est reconduit jusqu'à l'entrée en vigueur de ce nouveau plan. D'ici là, le ministère garde la porte ouverte pour des changements de modalités réglementaires mineures en région. En ce qui concerne la chasse à l'ours avec chiens courants, elle sera toujours maintenue sous permis SEG pendant cette période. Pierre Caron, porteur de ce dossier, a suivi les développements.

Informatisation des permis de chasse aux oiseaux migrateurs

Depuis le 4 août 2015, il est possible de se procurer électroniquement le permis de chasse aux oiseaux migrateurs.

En effet, grâce à ce système amélioré de délivrance informatisée de permis, les chasseurs canadiens et internationaux auront désormais accès à l'achat en ligne d'une version imprimable du permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier (OMCG). Les permis sont aussi disponibles pour achat aux bureaux de Postes



Canada, ainsi que chez certains vendeurs indépendants. Pour l'achat de permis en ligne, visitez le www.permis-permits.ec.gc.ca/fr.

La FédéCP a accueilli avec enthousiasme cette initiative, qui faisait suite à l'engagement du gouvernement du Canada d'améliorer la disponibilité et les standards de services des permis de chasse aux OMCG pour tous les Canadiens.

Les associations de chasse aux oiseaux migrateurs s'impliquent dans le Comité sauvagine

Les membres du comité sauvagine de la FédéCP se sont réunis le 24 janvier 2015, toujours sous la présidence de Monsieur Marc Renaud, responsable du dossier des oiseaux migrateurs, pour leur rencontre annuelle. À cette occasion, les membres ont discuté de plusieurs dossiers relatifs à la chasse aux canards, aux oies et autres oiseaux migrateurs.

Tout d'abord, M. Jean Rodrigue, du Service canadien de la faune, est venu faire le point sur l'état des populations de sauvagines en 2014. Il a de plus informé les participants au sujet de la prochaine consultation sur la Tourterelle triste. Pour sa part, la chasse à la Grue du Canada n'est pas envisagée.

On dresse aussi à l'intention des membres le bilan des activités de promotion réalisées dans les derniers mois ; Zone chasse est maintenant disponible pour les téléphones « Android » et le site Mentorat chasse, pêche, piégeage est maintenant en fonction. On a invité les membres à utiliser cet outil très polyvalent et à le faire connaître au plus grand nombre de chasseurs possibles.

Deux résolutions ont été adoptées lors de la rencontre :

Résolution 2015-3

Il a été résolu de demander au Service canadien de la faune de tenir la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs l'avant-dernier vendredi d'octobre, une semaine avant l'ouverture de la chasse au cerf à l'arme à feu.

La demande a été transmise au SCF qui a accepté de devancer la date annuelle de la Table pour éviter les conflits avec la chasse au cerf de Virginie que connaissent quelques participants.

Résolution 2015-4

Il a été résolu d'écrire aux fabricants dont les munitions sont vendues au Québec pour leur suggérer d'utiliser des bourres de couleurs vives et de développer l'utilisation de matériaux biodégradables pour leur fabrication.

Cette demande a été transmise à l'industrie par l'intermédiaire de M. Martin Gravel, de l'Agence Gravel, distributeur de munitions et d'armes à feu. Selon les informations reçues récemment de M. Gravel, les fabricants ne sont pas intéressés à aller vers cette avenue, qui demanderait des investissements, alors qu'ils peinent à fournir à la demande de munitions. Il faut mentionner que monsieur Gravel a à cœur ce dossier et il désire continuer de sensibiliser l'industrie.

La chasse à la Tourterelle triste sera possible en 2016

Étant donné que la tourterelle triste fait partie des oiseaux migrateurs considérés comme gibiers au Canada, et qu'elle est chassée dans d'autres provinces, la FédéCP a jugé qu'il serait pertinent d'en autoriser la chasse au Québec et a acheminé il y a déjà quelques années au Service canadien de la faune une demande pour l'ouverture de la chasse à cet oiseau.

C'est suite aux multiples demandes de la FédéCP que le SCF a finalement sondé en 2015 les organisations membres de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs sur la possibilité de mettre en place une saison de chasse à la Tourterelle triste au Québec. Les informations recueillies ont servi à établir quel pourrait être le cadre réglementaire de cette chasse. Il faut savoir que depuis 1960, la Colombie-Britannique offre la chasse à la tourterelle et que l'Ontario l'offre depuis 2013. Elle est aussi chassée dans la plupart des états américains où l'on en récolte environ 17 millions chaque année. En fait, la tourterelle triste est, parmi les oiseaux considérés comme gibier en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, l'espèce la plus nombreuse et la plus largement répandue en Amérique du Nord. De même, elle est l'espèce qui y est la plus chassée. Au Québec, c'est l'oiseau le plus abondant avec une population nicheuse d'environ 760 000 individus.

Par ailleurs, puisque le Québec offre la chasse à d'autres espèces qui vivent dans le même habitat que celui de la tourterelle et l'on ne dénote aucun problème de cohabitation. La FédéCP n'entrevoit donc pas davantage de problèmes pour cette nouvelle chasse. Rappelons aussi que dans la vision de la province de Québec, la faune, lorsqu'elle est suffisamment abondante, est considérée comme une ressource à partir de laquelle on peut tirer des bénéfices économiques. La FédéCP prône le développement du plus grand nombre possible de créneaux de chasse afin de stimuler

l'économie et de maintenir le secteur des activités de prélèvement le plus dynamique possible.

Finalement, à la suite des résultats de la consultation de la Table de concertation, le SCF proposera l'ouverture d'une chasse à la tourterelle triste pour l'automne 2016, dans le district F, durant la même période que la bécasse et avec les mêmes limites que celle-ci.

Il restera l'étape de la publication des modifications réglementaires dans la gazette officielle, où les chasseurs seront appelés à se manifester.

Chasse en milieu périurbain; les efforts toujours ralentis par la restructuration du ministère

Chaque année, la FédéCP maintient une pression sur le gouvernement pour qu'il fasse avancer le dossier de la chasse en milieu municipalisé. Nous avons réussi à obtenir du MFFP qu'il s'engage à dresser le portrait de la situation qu'il vérifie l'aspect juridique de la question et produise un guide d'information. Peu d'informations nous sont transmises à ce sujet, mais nous espérons recevoir des nouvelles éventuellement.

De plus, le comité interministériel MFFP-MAMOT, formé pour étudier les problèmes d'accessibilité aux cours d'eau du Québec et pour évaluer des mesures qui permettront à tous les Québécois d'avoir un accès équitable à l'eau, se penchera sur la chasse en milieu périurbain. En effet, le milieu municipalisé supporte une très grande part des activités de chasse du Québec, par exemple pour le cerf ou le dindon sauvage. Il est ainsi primordial pour le gouvernement de s'assurer que la chasse dans les milieux municipalisés se pratique dans les meilleures conditions possible, afin de contrôler la faune et de favoriser son apport économique. Ce comité jouera donc un rôle primordial à ce sujet.

Mais il demeure que ce dossier demandera une implication constante des associations et des régions afin de maintenir les opportunités de chasse dans les milieux périurbains.

Caribou migrateur, l'offre de chasse en constante diminution

L'offre de chasse a de nouveau été diminuée alors que le nombre de permis attribués à la chasse sportive a été réduit de 20 % pour la saison de chasse 2015 – 2016 par rapport à la saison 2014 – 2015, pour l'ensemble des zones. Cependant, le nombre de permis a

été maintenu pour la zone 22A, une bien maigre consolation en regard des décisions qui attendaient les chasseurs pour la saison 2016 - 2017.

En effet, nous avons connu une ultime déception lorsque le MFFP a annoncé au début de janvier dernier qu'il procédait à la fermeture de la chasse sportive dans la zone 22A, seule zone uniquement disponible aux chasseurs québécois par tirage au sort. Cette décision nous a convaincus que la gestion de ce dossier est entremêlée d'enjeux politiques. Notamment parce que si la population de caribou est évaluée à environ 332 000 individus et que le nombre de faons du troupeau s'est accru, et que l'on se fie au plan de gestion du caribou du Nord-du-Québec actuellement en vigueur, une chasse sportive modérée serait parfaitement tolérable. Elle permettrait même d'assurer la qualité de l'habitat de ce cervidé et de préserver ses réserves de nourriture.

Selon les données du plan de gestion produit par le ministère, la Fédération maintient donc qu'aucune explication biologique ou scientifique n'explique la fermeture de la chasse sportive dans la zone 22A et s'interroge à savoir pourquoi les recommandations du plan de gestion ne sont pas appliquées.

De plus, la Fédération s'interroge à savoir sur quelles données scientifiques le MFFP s'appuie pour affirmer que la chasse, dans la mesure où elle a été pratiquée ces dernières années, peut avoir d'incidence sur la population? En considérant un troupeau de 332 000 individus, tel qu'estimé présentement, et une récolte de 924 bêtes, comme celle de 2014, les chasseurs de la zone 22A récoltent moins de 1 % de la population.

La FédéCP, tout comme André Poulin, responsable du dossier, déplore par ailleurs le fait de n'avoir en aucun temps été consultée par le gouvernement à ce sujet et s'interroge sur les raisons pour lesquelles le ministre Lessard n'a pas porté un dossier aussi important à la Table nationale de la faune (TNF). Selon les termes mêmes de la Loi, la TNF conseille le ministre sur toute question qu'il lui soumet concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

La FédéCP a encouragé ses membres à se manifester auprès du ministère en envoyant un courriel à : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca afin de lui demander des explications sur ces décisions.

Comité chiens de chasse de la FédéCP

C'est le 14 mars que s'est tenue la rencontre du Comité chiens de chasse de la FédéCP en 2015, sous la présidence de Monsieur Martin Gagnon. Les membres du comité se sont réunis pour discuter de plusieurs dossiers.

Un des sujets importants a été celui des chiens de sang. M. Marc Leclerc, porte-parole des conducteurs de chiens de sang auprès de la FédéCP a dressé un court bilan de la situation et a expliqué que rien n'a beaucoup bougé au cours des derniers mois. Cependant, tout indiquait que le MFFP travaillait et souhaitait faciliter le cadre de pratique. La plus récente demande de l'Association des conducteurs de chiens de sang était à l'effet d'obtenir par écrit une autorisation pour l'utilisation d'une arme blanche pour achever un animal blessé.

Une brève mise à jour au sujet de la chasse à l'ours avec chiens courants a été faite. Puisque le plan de gestion de l'ours noir a été reporté de quelques années, il en est de même pour la chasse avec des chiens courants. Celle-ci sera donc permise jusqu'en 2018 en vertu de permis émis à des fins scientifiques, de gestion et d'éducation (permis SEG).

Un important projet a aussi été mis en branle à cette occasion. Il a en effet été décidé de profiter des enveloppes régionales du RDF pour réaliser cinq capsules de promotion sur les types de chiens utilisés pour la chasse : les chiens leveurs, courants, rapporteurs, d'arrêt et de sang. Finalement, c'est avec le support de la FédéCP provinciale que les cinq capsules ont été produites. C'est le cinéaste Jean Boutin qui a été chargé du tournage des capsules.

Deux résolutions ont été adoptées à l'occasion de cette réunion :

Résolution 2015-4

Il est résolu que toutes les demandes concernant le dossier chiens de sang auprès du gouvernement du Québec passe par le Comité chiens de chasse et la FédéCP.

Résolution 2015-5

Il est résolu de sensibiliser la Sépaq afin qu'elle affiche à la réception des réserves les secteurs où du trappage a lieu.

Concernant cette dernière résolution, il faut mentionner qu'une rencontre a eu lieu avec la Sépaq et il a été démontré que la presque totalité des territoires des réserves fauniques est attribuée en terrains de piégeage. En conséquence, il n'y a pratiquement pas de lieux qui pourraient être réservés aux chasseurs avec chien. De même, l'affichage



est inutile du fait qu'il est exceptionnel que des secteurs ne soient pas utilisés par les trappeurs. De son côté, M. Robert Chartrand a fait des approches avec des trappeurs de Lanaudière pour constater qu'il est pratiquement impossible de procéder à des accommodements facilitant le partage du territoire.

Demandes de changements réglementaires auprès du MFFP

Chaque année, la FédéCP transmet au MFFP des demandes de modification réglementaires afin d'améliorer la cadre de pratique de la chasse et de la pêche sportive pour l'ensemble des Québécois. Au cours des dernières années cependant, le MFFP a tardé à donner des réponses, ce qu'il a fait le 13 janvier dernier. À ce moment, la sous-ministre associée à la faune a donné les réponses à plusieurs demandes, certaines remontant à 2004.

D'entrée de jeu, le ministère a indiqué qu'il souhaitait tenter de baisser le nombre des différents permis qui existent. La création de permis exige des ressources et des budgets qui ne sont pas disponibles présentement. Pour l'avenir, il y aura des modifications réglementaires lorsqu'il sera estimé qu'elles auront un impact économique.

Approbation des dossards avec motifs;

Demande d'ouverture de la chasse à l'écureuil :

Réponse du MFFP : Des réponses négatives ont déjà été expédiées par écrit pour ces demandes. Pour le MFFP, elles ont été analysées et il n'est pas envisagé de procéder à de nouvelles analyses. La Fédération a bien hâte au jour où le gros bon sens prendra le dessus et qu'un ministre voudra bien porter ce dossier.

Chasse au coyote de nuit;

Allongement de la saison de chasse au raton laveur;

Ouverture de la chasse au renard dans de nouvelles zones :

Réponse du MFFP : Il a été rappelé que ces trois demandes ont été refusées. Pour le MFFP, il n'est pas requis de procéder à d'autres analyses, de travailler à implanter ces modifications et à créer de nouveaux permis. Par ailleurs, lors de l'analyse, le MFFP voulait connaître le nombre de chasseurs potentiel et l'effet de ces activités sur les populations.



Il a été expliqué au MFFP qu'il n'est pas possible de connaître le nombre d'adeptes, ni les effets sur les populations. D'ailleurs, personne ne connaît le nombre de chasseurs d'oiseaux noirs, de corneilles, de pigeons ou de coyotes. Pourtant, ces chasses sont offertes aux amateurs. La disponibilité d'équipements de chasse aux prédateurs dans les commerces démontre qu'il y a un intérêt pour ces activités. Finalement, le MFFP a accepté de ramener ces trois demandes lors de l'élaboration éventuelle du Plan de gestion des animaux à fourrure, dont le début des travaux n'est pas encore déterminé.

Création de permis de court séjour pour chasseurs résidents et non-résidents;

Création d'un permis d'utilisation d'armes à feu pour les activités d'entraînement des chiens de chasse :

Réponse du MFFP : Étant donné la marginalité des activités d'entraînement de chiens de chasse et la complexité d'introduire de nouveaux permis, ces demandes sont refusées. Il n'est pas non plus question d'utiliser des permis SEG (science, éducation, gestion) à cette fin.

Réduction du coût des permis pour les 65 ans et plus :

Réponse du MFFP : Étant donné la complexité d'introduire de nouveaux permis, et les coûts reliés pour le faire, cette demande est refusée. Il a aussi été expliqué que le gouvernement n'a aucun intérêt à aller de l'avant avec une telle réduction de coût.

Autorisation d'utiliser deux cannes à pêche simultanément :

Réponse du MFFP : Cette demande exige un accord du gouvernement fédéral. Pour l'instant, le MFFP a préféré ne pas soumettre cette demande afin de prioriser celles qui sont liées au nouveau plan de gestion du saumon atlantique. Le MFFP ne s'oppose pas à la possibilité de présenter notre demande d'utilisation de deux cannes lors d'un prochain « train » réglementaire. La date n'est cependant pas connue et l'analyse de leur part n'a pas été faite.

Modification réglementaire concernant les chiens de sang :

Le ministère a récemment expédié une lettre signée par Réjean Rioux, directeur général de la protection de la faune, à Chantal Bellemare, présidente de l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec pour lui indiquer la décision finale relativement à la recherche de gibiers avec des chiens de sang. Il a été déterminé que le cadre réglementaire actuelle permettait de rechercher adéquatement de gros gibiers avec des chiens. Mais il a été définitivement écarté de revoir la loi et les règlements pour permettre une accréditation, de rechercher un gibier avec un chien en étant en possession d'une arme ou encore de porter une arme la nuit lors d'une recherche. De même, les conducteurs de chiens de sang ne seront pas autorisés à achever un animal blessé avec une arme blanche. Cette position du MFFP explique aussi pourquoi il n'y a pas eu de suite au comité qui avait été mis sur pied pour ce dossier. Il a été clair que jamais le ministère n'ira de l'avant avec une accréditation, encore moins si c'est pour donner le monopole à un groupe. L'achèvement d'un animal blessé par tous les chasseurs, pour des questions éthiques et de perceptions du public, interpelle cependant le MFFP qui entend étudier cette question éventuellement et le tout sera regardé avec la FédéCP.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes

Le 26 mars 2015, le président de la Fédération, monsieur Pierre Latraverse, a comparu, par vidéoconférence, devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. Pour l'occasion, ce Comité se penchait sur le cadre de gestion de la chasse au Canada et s'intéressait aux pratiques du Québec en ce domaine.

Le président a expliqué qu'au Québec, le droit de chasser est prévu à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ainsi, toute personne a le droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément à la loi. De plus, nul ne peut sciemment faire obstacle à une personne effectuant légalement une activité de chasse, de pêche ou de piégeage, y compris une activité préparatoire à celle-ci. Par ailleurs, la participation de la communauté de chasseurs et de pêcheurs à la gestion de la faune est déterminée dans la loi par l'intermédiaire des Tables de la faune.

Il a aussi été présenté au Comité qu'au Québec, la chasse est considérée comme un important facteur de développement économique pour plusieurs régions, y compris pour les grandes agglomérations. L'offre de chasse sur les terres du domaine de l'état est assurée par différents types de territoires tels que les zecs et les pourvoies.

Le président a aussi souligné qu'en plus d'avoir un impact économique direct important, la chasse est un élément important concernant la protection de l'environnement, le contrôle de la déprédation et la protection de la santé humaine. La chasse est scientifiquement reconnue comme le meilleur outil de contrôle des populations animales. Également, comme représentante des chasseurs du Québec, notre fédération a initié plusieurs campagnes de promotion depuis 2008 afin de stimuler la relève, ce qui a fait que cette activité est considérée comme « in » selon la perception de la population québécoise. La FédéCP est maintenant d'ailleurs reconnue pour la qualité de ses outils informatiques web et mobiles.

Encadrement des chasseurs non-résidents

La Fédération des pourvoies du Québec est revenue en 2015 avec son projet d'encadrement des chasseurs non-résidents. Ce projet vise à obliger tous les chasseurs non-résidents du Québec à utiliser obligatoirement les services d'un pourvoyeur pour venir chasser au Québec.

Pour notre organisation, il est impossible de supporter une telle demande. Nous considérons qu'une telle mesure n'est pas nécessaire ni d'un point de vue de conservation ni d'un point de vue économique. Il nous serait toutefois possible de donner notre accord à la FPQ si celle-ci accordait aux Québécois l'opportunité d'inviter deux personnes non-résidentes du Québec, peu importe leur statut, pour les accompagner à la chasse.

Il faut mentionner que l'encadrement des chasseurs non-résidents se fait déjà pour la bécasse et l'ours noir. Ensuite, ceux-ci ne peuvent participer au tirage de la femelle orignal de la zone 1, ni au tirage des permis de cerfs sans bois, ni au tirage des permis de premier abattage du cerf. Pour leur part, les chasseurs de caribous non-résidents ne peuvent participer au tirage au sort des permis de chasse pour la zone 22A et ils utilisent habituellement les services des pourvoies lorsqu'ils viennent au Québec. Ainsi, à plusieurs égards, les privilèges des chasseurs du Québec sont préservés.

En outre, puisque le nombre de chasseurs non-résidents est faible et qu'aucune problématique de conservation n'est en jeu, et qu'on peut même craindre qu'il y ait au final un désavantage économique pour le Québec si on obligeait tous les chasseurs non-résidents à se diriger vers les territoires structurés, nous maintenons notre position de réclamer le statu quo, à moins que chaque chasseur québécois ait le droit d'inviter au moins deux chasseurs étrangers à chasser avec lui chaque année.

DOSSIERS D'INTÉRÊT

Augmentation du prix des permis

En mars 2015, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a été ébranlée par les hausses de tarifs des permis de chasse et de pêche, alors que le gouvernement libéral venait d'annoncer que les Québécois ne subiraient aucune augmentation de taxe ou de tarifs pour 2015. Cette hausse a excédé ce qui aurait pu paraître acceptable aux yeux des amateurs de chasse et de pêche.

Augmentations du prix des permis

	2014-2015	2015-2016	Augmentation (\$)	Augmentation (%)
Petit gibier	19,35 \$	23,98 \$	4,63 \$	24 %
Original	59,92 \$	72,57 \$	12,65 \$	21 %
Pêche	20,96\$	29,84 \$	8, 88 \$	42 %

La FédéCP était pourtant prête à défendre le principe d'une augmentation raisonnable afin de maintenir des emplois d'agents de protection de la faune, de biologistes, de techniciens et autres professionnels de gestion de la faune. Toutefois, elle considère qu'une hausse de 12,65 \$ pour l'achat d'un permis de chasse à l'original, et qu'une augmentation de 42 % pour l'achat d'un permis de pêche n'est pas raisonnable.

Selon le MFFP, cette hausse permettra de moderniser l'industrie de la faune. On peut comprendre que l'injection de nouveaux fonds pourrait aider à rencontrer les défis de formation de la relève, à assurer la cohésion du secteur de la faune et à maintenir l'impact économique relié aux activités fauniques en prévision des années à venir. On conçoit également que les nouveaux revenus aideront en outre à favoriser l'accessibilité à la ressource, notamment en améliorant les conditions d'accessibilité aux plans d'eau et à la chasse en milieu municipalisé. Mais la FédéCP soutient qu'il n'était pas nécessaire d'y aller avec une augmentation aussi substantielle et ne demeure pas moins sceptique quant au bien-fondé d'une augmentation aussi forte (elle aurait pu être modulée autrement pour obtenir les mêmes résultats), à l'heure où la séduction de la relève devient tellement importante.

Des études récentes démontrent la fragilisation de l'assiduité aux activités de chasse et de pêche qui deviennent de plus en plus des activités accessoires. À l'annonce de cette importante hausse des tarifs, la Fédération s'inquiétait des conséquences de ces augmentations sur l'attrait de la relève pour ces activités. Et avec raison; les données préliminaires présentées par le MFFP nous indiquent que ce sont près de 50 000 permis

de pêche en moins qui ont été vendus en 2015 par rapport à 2014. Cette diminution est très préoccupante.

Déversement des eaux usées de la Ville de Montréal dans le fleuve Saint-Laurent

En octobre dernier, la FédéCP s'est jointe à la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) et à l'Aire faunique communautaire du lac St-Pierre (AFCLSP) pour dénoncer le rejet de 8 milliards de litres d'eaux usées de la Ville de Montréal dans le Saint-Laurent.

Pour nos organisations, il était incompréhensible qu'en 2015, cette décision soit la seule option envisageable. Les conséquences d'un tel geste seraient ravageuses et de regrettables exemples, comme l'état inquiétant du lac Saint-Pierre et de son archipel peut le démontrer. Le dernier bassin d'eau douce du Saint-Laurent souffre de la dégradation de la qualité de l'eau et de la perte d'habitats fauniques importants. Le déclin d'espèces comme la perchaude et la sauvagine est un signal alarmant du mauvais traitement imposé à ce milieu naturel. Des actions d'aménagement et de restauration de ce territoire étaient en cours au moment de cette annonce inquiétante. Malgré l'opposition de plusieurs organisations, dont notre Fédération, le déversement a bel et bien eu lieu dans les eaux du fleuve en novembre 2015.

Baux de villégiature

Le ministère de l'Énergie et des Ressources renouvelables a annoncé l'été dernier une importante hausse des loyers des baux de villégiature sur les terres publiques. Après avoir pris connaissance des modifications proposées, nous nous sommes interrogés sérieusement sur le bien-fondé de procéder à ces augmentations qui nous semblent tout à fait déraisonnables et nous nous questionnons toujours sur l'impact qu'auront ces augmentations sur un accès équitable aux forêts du Québec.

Pour notre fédération, qui veille à ce que les Québécois puissent pratiquer dans les meilleures conditions leurs activités de chasse et de pêche, notamment en s'assurant qu'ils accèdent équitablement aux terres du domaine de l'état, il est clair que cette augmentation est problématique et que les activités de prélèvement faunique souffriront d'aussi fortes hausses. En fait, plusieurs récentes augmentations de tarifs imposées par le gouvernement provincial laissent craindre une dissolution progressive de la notion de bien collectif qui sous-tend, pour tous les Québécois, un accès équitable aux ressources fauniques et aux terrains de villégiature de la province. Et ceci survient

malgré la promesse de Monsieur Philippe Couillard de ne pas augmenter les taxes et les impôts des Québécois.

En regard de cette notion de bien collectif, la valeur de référence des terrains loués à des fins de villégiature aurait dû être dissociée de la valeur des bâtiments, des aménagements et de l'intérêt des paysages, ou de toutes valeurs spéculatives, afin qu'ils demeurent accessibles à l'ensemble de la population. D'ailleurs, c'est afin d'établir la valeur relative des terrains entre eux que le principe des cotes avait été adopté; celles-ci tenant compte de la proximité d'un plan d'eau et de celle d'une ville. Ce que nous constatons cependant, c'est que le nouveau règlement accorde aux terrains de villégiature des évaluations subjectives qui placeront nombre de terrains hors de la portée d'une grande proportion de citoyens.

Au final, la FédéCP appréhende que des dommages collatéraux soient vécus par le secteur du prélèvement faunique. Restreindre l'accès aux terres du domaine de l'état à des citoyens bénéficiant d'un niveau accru de revenu portera préjudice à ce secteur économique.

Il est certain qu'il y aura toujours des gens pour louer des terrains de villégiature, même à forts prix. Mais à des valeurs de baux aussi élevées que celles prévues par le projet de loi, nul doute que ce privilège ne sera plus permis qu'à une certaine partie de la population mieux nantie. Le gouvernement force la réapparition du spectre des défunts clubs privés, alors que les ressources et les territoires étaient réservés aux citoyens les plus fortunés.

D'autres fédérations du secteur fauniques, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec et Zecs Québec se sont jointes à la FédéCP ainsi qu'au Regroupement de locataires de terres publiques pour dénoncer la situation. Ces organisations trouvaient extrêmement dommage que ce débat soit relancé, alors qu'à la fin des années 1990, un comité d'experts avait élaboré une méthode de calcul objective et consensuelle répondant aux attentes de tous.

Armes à feu, la FédéCP en pleine action

C'est le 3 décembre 2015 que le ministre de la Sécurité publique, M. Pierre Moreau, a déposé devant l'Assemblée nationale le projet de loi 64 sur l'immatriculation des armes à feu. Depuis son dépôt, ce projet de loi suscite de vives réactions aux quatre coins du Québec. Pour sa part, la FédéCP continue de faire circuler le message qu'elle s'oppose à ce projet de loi et à rétablir certains faits. Les plus importants sont les suivants :

Ce sont les armes à feu sans restriction qui sont visées par ce projet de loi, puisque les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées doivent comme toujours être enregistrées auprès du Directeur canadien de l'enregistrement.

Pour pratiquer la chasse avec une arme à feu au Québec, les aspirants chasseurs doivent obligatoirement suivre et réussir deux formations : le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et le cours d'initiation à la chasse avec arme à feu. Ces formations mènent à l'obtention du certificat du chasseur.

Pour obtenir le PPA, une demande officielle doit être adressée à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en vertu de la Loi sur les armes à feu.

Pour acheter une arme à feu ou des munitions, il faut posséder ce PPA qui doit être renouvelé tous les cinq ans.

Au Québec, comme au Canada, les propriétaires d'armes à feu sont soumis au Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers.

Au Québec, la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu contient un règlement encadrant le transport sécuritaire des armes à feu auquel tous les utilisateurs doivent se soumettre. Cette loi encadre aussi rigoureusement la présence d'armes à feu dans les lieux publics.

Les positions de la FédéCP

La FédéCP se demande en quoi l'immatriculation des armes à feu sans restriction pourrait réellement bonifier la sécurité de la population. L'immatriculation consiste à associer un objet, en l'occurrence une arme à feu, à un individu, à un moment donné. Rien de plus. De quelle manière un registre contribuerait-il à rendre une arme à feu moins dangereuse? Aucune étude probante n'a été en mesure de démontrer que l'enregistrement des armes à feu a contribué à une baisse des homicides commis avec celles-ci. Rien n'indique non plus que la situation a évolué à la hausse depuis l'abolition du registre fédéral. En réalité, ce qui peut poser problème, ce n'est pas l'arme en soi, mais la personne qui la manipule. Pour accroître la sécurité des citoyens, il faut investir dans l'éducation et la prévention. De plus, l'expérience du registre fédéral a prouvé qu'un gouffre financier se cache derrière un tel projet.

En cette période d'austérité et de « morosité » économique, n'est-il pas raisonnable d'avoir des doutes quant à la pertinence de dépenser autant d'argent pour un registre



qui n'atteindrait en rien l'objectif de sécurité convoité? Si vraiment le Québec tient à dépenser des dizaines de millions, pourquoi ne pas le faire dans des domaines significatifs comme la santé mentale, l'éducation, la prévention du suicide? En effet, le renforcement et non l'affaiblissement des systèmes publics d'éducation, de santé et de sécurité sociale contribuerait plus efficacement que toute autre mesure à la sécurité de l'ensemble des citoyens du Québec.

Par ailleurs, si ce projet de loi va de l'avant, qui assumera les coûts associés au burinage impliqué par l'identification unique des armes, ainsi que la dépréciation de celles-ci? On nous avait annoncé que le processus d'immatriculation ne coûterait rien aux propriétaires d'armes à feu sans restriction.

Il est important pour chacun de **faire part personnellement au député de sa circonscription de son opposition au projet de loi n°64**. Nous vous invitons aussi à encourager tous les membres de votre entourage à faire de même, et à communiquer avec leur député.

Assujettissement des organismes sans but lucratif (OSBL) aux règles d'encadrement prévues au projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme

En septembre 2015, la FédéCP a été grandement préoccupée par le dépôt du projet de loi n°56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, puisque celui-ci prévoit l'assujettissement des organismes sans but lucratif (OSBL) aux règles d'encadrement prévues par celui-ci.

Pour notre organisation, il est clair que l'étiquette « lobby » ne colle pas à la réalité des Organismes sans but lucratif (OSBL) œuvrant dans le secteur faune et que ceux-ci ne doivent pas être assujettis à cette loi. De par notre mission, les communications auprès des titulaires de charges publiques sont fréquentes et essentielles afin de nous permettre d'exercer notre rôle auprès de nos membres, à qui nous offrons de défendre leurs droits et intérêts communs et de porter leurs revendications auprès des instances décisionnelles.

L'assujettissement des OSBL à la loi risque de paralyser la FédéCP dans ses activités quotidiennes auprès de ses membres et partenaires en raison d'une surcharge administrative. Les obligations entraînées par l'assujettissement sont énormes. Non seulement les renseignements demandés lors de l'inscription pour chaque mandat sont très nombreux (art.17), mais il faut également produire un bilan trimestriel des activités effectuées pour l'ensemble de ses mandats (art. 22). Une telle obligation est incompatible avec notre réalité et celle de milliers d'OSBL, qui comme nous, travaillent

sur de nombreux dossiers en lien avec différents ministères et organismes. Il s'agirait là de contraintes injustifiées à notre liberté d'expression, comme groupe et comme individus qui en font partie. Concrètement, l'assujettissement des OSBL à la loi aura pour effet de museler le secteur faune et limitant fortement nos capacités d'action. La force vive de notre organisation repose sur l'appui et la collaboration de centaines de bénévoles dans toutes les régions du Québec. La lourdeur administrative que cette loi imposerait nuirait grandement à leur implication, ce qui entraînerait de graves conséquences pour le fonctionnement de notre organisation et pour l'ensemble de notre secteur d'activité.

En septembre dernier, le président de la FédéCP a fait parvenir une lettre au ministre Jean-Marc Fournier, lui demandant à ce que le secteur faune ne soit pas touché par ce projet de loi et pour signifier notre intérêt à participer aux consultations de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 56.

Le 27 novembre 2015, monsieur Fournier a annoncé qu'il mettait sur la glace le projet de loi n°56 le temps de recevoir une étude qu'il a commandée au Commissaire au lobbying du Québec (CLQ). Le ministre a demandé au CLQ d'entendre des OSBL, sur « l'utilité et la pertinence » d'assujettir les OSBL à la Loi sur le lobbying.

En janvier 2016, le CLQ a annoncé la liste des organismes qui seront entendus lors de cette étude, et la FédéCP n'en fait pas partie. Le secteur faune ne sera pas représenté parmi les organismes qui seront consultés. Pourtant, il engendre des retombées économiques de plus de 1.6 milliard de dollars annuellement, ce qui lui a valu d'être transféré dans un ministère distinct de celui de l'environnement dès l'arrivée en poste du premier ministre Philippe Couillard.

Une lettre a été envoyée au CLQ afin de lui faire part de notre déception et de notre incompréhension à ce sujet. Un communiqué a également été publié à ce sujet.

Une lettre a aussi été envoyée à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, madame Rita de Santis, afin de lui demander d'intervenir en faveur du secteur faune dans ce dossier, qui sera suivi de près par la FédéCP en 2016.

ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX

Fauniquement femme

Encore une fois en 2015, le séjour Fauniquement femme Latulippe en a comblé plus d'une. Vingt-quatre femmes de tous âges se sont réunies du 3 au 5 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse et de pêche réservée à la gent féminine.

Pour cette seizième année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d'initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine *Remington*, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d'expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été des plus choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe. Chaque participante est repartie avec sa propre canne à pêche, un étui et un coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse en offrant de nombreux cadeaux qui seront utiles lors des prochaines sorties de chasse, de pêche et de plein air de ces nouvelles adeptes de chasse et pêche.

Salons

En 2015, la FédéCP a participé à quelques salons nationaux en plus de participer à de nombreux salons régionaux.

La FédéCP a entre autres participé aux deux salons Expert, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Elle a aussi été représentée aux Salons nationaux de la pourvoirie de Montréal et de Québec, au salon national chasse et pêche de Rimouski, aux salons Expo-Nature de Chicoutimi et d'Alma ainsi qu'au salon régional camping, loisirs, chasse et pêche de Rouyn-Noranda, organisé par l'Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda inc.

Un nouveau kiosque a été réalisé cette année afin d'optimiser notre présence dans les grands événements. Plus actuel, celui-ci expose la beauté du siège social de la FédéCP et du boisé héritage faune en plus de présenter les projets phares de la FédéCP en image.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui oeuvrent lors de ces événements qui demandent beaucoup d'énergie.

Souper-bénéfice d'héritage faune

En 2015, Héritage faune a tenu son 16^e souper-bénéfice au profit de la relève de la chasse et de la pêche, à l'Hôtel Plaza Québec et a reçu près de 331 amis et partisans. Sous la présidence d'honneur de M. Mario Bilodeau, copropriétaire de BILODEAU Canada, une entreprise du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui œuvre dans le commerce des fourrures, le souper-bénéfice a permis d'amasser un montant total de près de 80 000 \$.

Cette activité de financement doit également son succès aux commanditaires et à leur généreuse contribution. Plus de 100 articles ont été vendus grâce aux encans prestigieux, secrets et silencieux lors de la soirée, et plusieurs cadeaux ont été remis en prix de présence ou en tirage au sort.

Chaque année, et depuis 16 ans maintenant, les profits réalisés sont distribués par l'entremise du programme de Bourses « relève » d'Héritage faune. Ce programme est consacré aux associations membres de la FédéCP.

Par ailleurs, le 17^e souper-bénéfice se tiendra le 18 novembre 2016, de nouveau à l'Hôtel Plaza de Québec. Cette année encore, la soirée sera animée d'encans ainsi que de nombreux tirages et de prix de présence. Une invitation a été lancée aux membres des conseils d'administration d'Héritage faune, de Sécurité nature et de la FédéCP, afin de solliciter leur aide pour trouver des commanditaires et vendre des billets pour le prochain souper. La participation de tous les membres est nécessaire au succès de l'activité.

RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE

Généralités

Depuis quelques années, le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, financé à partir de l'augmentation du prix des permis permet à notre secteur de réaliser des projets majeurs pour les clientèles que nous représentons. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet la réalisation de projets en région et de soutenir, pour plus d'un million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.

La FédéCP quant à elle est devenue un partenaire majeur du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet *Relève et mise en valeur*.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques;
- La connaissance aux fins de développement;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits;
- Le développement d'alliances extrasectorielles;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

Allons chasser – Phase 1

Suite à une réponse positive concernant la demande de financement du projet *Allons chasser*, visant le développement, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), d'un outil facilitant l'accès aux terres agricoles pour les chasseurs, la FédéCP a mandaté la firme Trifide pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

C'est ensuite avec regrets que la FédéCP a dû renoncer à la balance du financement alloué dans le cadre ce projet. Cette décision a été motivée par le fait que l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) nous a dit qu'elle ne cheminera pas dans le dossier tant que le ministère ne réglera pas leurs problèmes de déprédation. Ils n'ont plus donné suite aux démarches par la suite. Sans la participation de l'UPA, un

partenaire clé dans ce type de projet, le niveau de risque pour un livrable était très élevé. La FédéCP n'a donc pas pu mettre en exécution la totalité de la phase 1 du projet Allons chasser.

Capsule vidéo- Chasseurs généreux

La FédéCP s'est associée à la cohorte 7 de l'École d'Entrepreneurship de Beauce (ÉEB) ainsi qu'aux Banques alimentaires du Québec dans le cadre du déploiement provincial de *Chasseurs généreux*, un projet de don et de collecte de viande de gibier au bénéfice des Banques alimentaires du Québec.

Pour ce faire, les partenaires nommés ci-haut se sont mobilisés afin de coordonner les différents axes du projet. L'équipe de la cohorte 7 de l'École d'Entrepreneurship de Beauce, qui regroupe 20 entrepreneurs d'expérience, a agi comme coordonnateur au déploiement du projet. Les Banques alimentaires du Québec sont responsables de la collecte et la distribution de la viande alors que la FédéCP, via ses bénévoles, est responsable du recrutement des bouchers participants ainsi que de la sensibilisation des chasseurs au don de viande de gibier et à l'importance de leur contribution au projet. La Fédération assure également la promotion du programme auprès de la population et assure la pérennité du projet.

Pour favoriser la promotion du programme auprès des chasseurs et de la population, une capsule vidéo a été réalisée par le cinéaste Jean Boutin. D'une durée de 30 secondes, celle-ci a pour objectif de sensibiliser les chasseurs au don de viande de gibier. On y voit chacune des étapes du processus de don de viande; le chasseur qui emmène sa récolte chez son boucher certifié *Chasseurs généreux*, le débitage de la viande et la préparation par le boucher de paquets de viande hachée, la collecte de la viande, effectuée à l'aide des véhicules réfrigérés des organismes accrédités et la distribution de la viande auprès des familles dans le besoin. Cette capsule a été tournée dans le Bas Saint-Laurent, la région dans laquelle le programme *Chasseur généreux* a été développé en 2013 par les frères Lemay en collaboration avec Mario Ross et la FédéCP Bas-Saint-Laurent, notamment avec la collaboration de monsieur Serge LeRoy Audy. Cette vidéo sera diffusée sur le microsite web www.chasseursgenereux.com.

Dans ce projet, le rôle des bénévoles des régionales de la FédéCP est crucial. Ils sont responsables de faire la promotion du programme auprès des bouchers afin que ceux-ci y adhèrent. Les bouchers sont l'élément clé de *Chasseurs généreux*. C'est par leur entremise que les chasseurs seront appelés à faire un don de viande. Les bénévoles doivent également rester en contact continu avec les bouchers afin de les soutenir

dans l'implantation du programme. Ils assurent également un lien entre les bouchers et la permanence de la FédéCP.

Affiches informatives sur la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie

La FédéCP a soutenu la FédéCP régionale Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine dans la réalisation d'un projet financé dans le cadre du volet régional du RDF. Il s'agit de la création d'affiches informatives sur la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie ; 500 exemplaires seront installés au printemps prochain dans la Baie-des-Chaleurs par des bénévoles de la région. Celles-ci ont pour objectif de sensibiliser la population et les pêcheurs à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux bonnes pratiques de remise à l'eau de cette espèce.

La FédéCP et les partenaires fauniques mécontents des changements proposés par le MFFP

Le MFFP a annoncé en début d'année 2015 des changements au Programme de réinvestissement dans le domaine de la faune. La FédéCP et les grandes Fédérations ont manifesté à cet égard certaines préoccupations via une lettre acheminée à la sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, madame Julie Grignon.

L'ouverture du programme national à tous les organismes, et non plus exclusivement aux grandes Fédérations, nous inquiète particulièrement. Nous craignons que les fonds disponibles ne soient ainsi dilués et que les projets de grande ampleur soient affectés.

Les Fédérations déplorent également le fait que le travail effectué par les bénévoles ne puisse être considéré comme une contribution en nature admissible dans les projets.

En réponse à ces préoccupations, le MFFP nous a fait savoir que sa position restait inchangée et que les changements apportés seraient dorénavant en vigueur. Le RDF sera un dossier d'intérêt en 2016.

AUTRES PROJETS

Sensibilisation à la navigation de plaisance en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique (CCSN)

Cette année, la FédéCP s'est jointe à deux reprises aux campagnes de sensibilisation du Conseil canadien de la sécurité nautique. Lors de la Semaine nationale de la pêche, qui a eu lieu du 4 au 12 juillet 2015, la FédéCP a rappelé l'importance du port de la veste de flottaison individuelle. Plus tard, au début de l'automne, nous avons lancé un rappel des précautions à prendre lors de la navigation automnale.

Nouveau site Internet

Le 30 avril dernier, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a fièrement annoncé la mise en ligne de son nouveau site Internet : fedecp.com. La nouvelle mouture du site exploite les dernières technologies en matière de design web afin d'offrir à ses clientèles une expérience pratique et agréable. L'architecture simple et la navigation intuitive facilitent l'accès au contenu autant à partir d'un ordinateur que d'un appareil mobile.

Quelques nouveautés

- Il est dorénavant plus facile pour les utilisateurs de trouver les renseignements concernant les nombreux cours offerts dans toutes les régions du Québec et de s'y inscrire.
- Afin de favoriser la synergie entre ses différents outils interactifs, des onglets facilement repérables menant à Zone Chasse, à Mentorat chasse, pêche, piégeage, à allonspecher.com et à pourquoichasser.com ont été ajoutés.
- Ce site sera le lien au nouveau portail FédéCP, une plateforme de gestion simplifiée s'adressant aux régionales, aux associations et aux moniteurs.

Entièrement remodelé, le nouveau site Internet est une excellente nouvelle pour les chasseurs et les pêcheurs puisqu'il facilite l'accès à l'information concernant la chasse et la pêche au Québec.

Nouveaux Roll-up

Deux bannières de style « Roll-up » représentant les projets phares de la FédéCP ont été produites cette année. La première, intitulée *Spectaculaire dindon sauvage*, présente le projet de relocalisation du dindon sauvage mené par la FédéCP et fait la promotion du cours obligatoire pour le chasser. Le second est dédié au bar rayé et à la réussite de l'Opération renaissance. Un exemplaire de chaque bannière complète l'exposition permanente au siège social de la Fédération, et d'autres exemplaires feront la tournée des salons et événements régionaux.

Mise en ligne des livres de recettes

Tous les amateurs d'art culinaire ont été invités à consulter ainsi qu'à expérimenter les quatre livres de recettes de la FédéCP; *Petits gibiers Grands vins*, *Grands gibiers Grands vins*, *Ours noir Vin rouge* et *Oie blanche Vin rouge*. Depuis septembre dernier, ils sont disponibles en ligne gratuitement sur le site web de la FédéCP (fedecp.com/la-federation/livres-de-recettes).

À travers une variété de délicieuses recettes élaborées par des collaborateurs bénévoles, découvrez de nouvelles façons de déguster le gibier du Québec. Chasseurs passionnés de « bonne bouffe » et cuisiniers professionnels se côtoient dans ces ouvrages afin de vous dévoiler les secrets les mieux gardés de notre terroir. Épicuriens, vous pourrez apprêter de succulents plats en y intégrant les saveurs nuancées de nos forêts, et vous laisser tenter par les suggestions de vin qui s'accorderont parfaitement aux subtilités de vos mets.

Les quatre livres sont également disponibles en version imprimée au coût de 21,40 \$ taxes incluses (plus frais de manutention) sur la boutique en ligne de la FédéCP (boutique.fedecp.com).

Capsules vidéo sur les chiens de chasse

Cinq associations membres de la FédéCP ont travaillé de concert avec la Fédération afin de réaliser une série de cinq capsules vidéos mettant en lumière le travail indispensable des cinq types de chiens de chasse au Québec : chiens d'arrêt, chiens courants, chiens leveurs, chiens rapporteurs et chiens de sang. Réalisées par le cinéaste Jean Boutin, ces

vidéos d'une impressionnante qualité visuelle vous feront découvrir la pratique et les avantages associés à chacun des types de chiens.

Pour les visionner, visitez les sites web des associations porteuses du projet :

Chiens de sang : www.accsq.com (Association des conducteurs de chiens de sang du Québec)

Chiens d'arrêt : www.clubdesbecassiersduquebec.com (Club des Bécassiers du Québec)

Chiens leveurs : www.cccq.ca (Club de Chiens de Chasse de Québec)

Chiens rapporteurs : www.asgrq.com (Association des sauvaginaires de la grande région de Québec)

Chiens courants : www.chiencourants.org (Association des chasseurs avec chiens courants du Québec)

Ces capsules viendront compléter le contenu du microsite Internet chiende chasse.info, qui devrait voir le jour en 2016.

Capsule vidéo sur la pêche d'hiver

Une capsule vidéo sur la pêche d'hiver a été réalisée et est venue compléter la série de quatre courtes capsules (15 secondes) sur les diverses facettes de la pêche (activité sociale, accessible et de plein air). En attendant le développement prochain sur microsite pourquoipecher.com, cette capsule est disponible sur le site Internet de la Fédération ainsi que sur nos réseaux sociaux.

Capsule vidéo - Le Boisé Héritage faune dans toute sa splendeur!

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est fière de présenter une nouvelle capsule vidéo corporative mettant en lumière le Boisé Héritage faune, les expositions permanentes, ainsi que le siège social de la FédéCP. Au fil des images saisissantes de cette capsule, les valeurs de l'organisation et de ses 2 filiales; Héritage faune et Sécurité nature sont omniprésentes.

Réalisée par le cinéaste Jean Boutin, cette vidéo emmène la population à la découverte des installations de la Fédération sous leurs plus beaux points de vue. Du haut des airs,

la splendeur des cinq hectares boisés qui ceignent l'édifice écologique abritant les bureaux de la FédéCP donne des images saisissantes.

Pour visionner cette capsule vidéo d'une durée de 1.55 minute, visitez le : www.fedecp.com. La capsule est visible sur la page principale du site Internet de la Fédération. Elle est mise en évidence afin que chaque visiteur puisse la visionner facilement. Cela permet également aux nouveaux visiteurs de mieux connaître la FédéCP et ses valeurs dès leur première visite sur le site.

La FédéCP remercie les jeunes du Centre Durocher pour leur participation au tournage.

REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération qui travaillent avec dévouement, passion et générosité pour atteindre nos buts communs. J'aimerais exprimer également ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (sa fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, aux présidents régionaux, au directeur de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et aux présidents de nos nombreuses associations. Je tiens à souligner la présence des associations membres qui, par leur support, permettent à notre fédération de se développer et de garder sa force vive.

Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF ainsi que les employés de la Fédération et de ses deux filiales :

Les administrateurs de la Fédération

- Pierre Latraverse, président
- Rodolphe La Salle, vice-président et président FédéCP-Outaouais
- Gilles Jacques, trésorier et président FédéCP-Montréal-Laval-Montérégie
- Marc Renaud, secrétaire et président FédéCP-Laurentides
- Pierre Bertrand, membre coopté
- Pierre Caron, président FédéCP - Mauricie
- Réal Ducharme, membre coopté
- Michel L. Fortin, membre coopté
- Marc Leclerc, membre coopté
- Marcel Simard, membre coopté
- Bob Bélanger, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Gilles Brassard, président FédéCP- Saguenay-Lac-St-Jean
- Yvon Courchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord
- Michel Dufort, président FédéCP – Estrie
- Michel Hébert, président FédéCP - Lanaudière
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- André Poulin, président FédéCP- Abitibi-Témiscamingue
- Thérèse Moreau, représentante FédéCP – Lanaudière
- Serge Larivière, membre coopté

Les employés

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Stéphanie Vadnais, conseillère en communication

Héritage faune :

- Pascal Alarie, coordonnateur

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, secrétaire
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Martin Savard, biologiste et coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, contrôleur
- Vanessa Pelletier, conseillère en communication et marketing

Il m'apparaît important de souligner et de remercier une personne qui fait un excellent travail au bureau de la Fédération, à titre de bénévole pour Sécurité nature: Monsieur Gilles Martin.